L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Téléphone 351.17.

Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux l'avant-veille du jour de la parution, avant 14 heures.

AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

A TRAVERS LA VILLE

VOL DE LEGUMES

M. Henri Degriffon, âgé de 56 ans demeurant 6, rue Saint-Charles, a constaté que dans la nuit du 31 au 1er, on avait dérobé dans le jardin qu'il possède avenue Alfred Motte, pour 500 francs de poireaux. Plainte ayant été déposée, on recherche le voleur.

IVRESSE

Wadislas Pomiécinski, 34 ans, manœuvre, demeurant, 26, rue du Curoir qui se trouvait en complet état d'ivresse sur la voie publique, a fait l'objet d'un procès-verbal.

Sociétés et Comités

FANFARE DELATTRE. — Les membres de la Fanfare Delattre sont priés d'assister aux funérailles de M. Marcel Delville, vendredi 3 janvier.

Assemblée, a 15 h. 39, rue des Ecoles, à Hem (Trois-Baudets).

SOCIETES SPORTIVES

Excelsior R.T. ex-pros contre Ol-Lillois. — Dimanche 5 Janvier, à 15 h., cette intéressante rencontre sera jouée au Stade Amédée Prouvost.

L'Excelsior libéré des soucis de la Coupe à la suite de la décision de la F.F.F.A., qui a décidé d'éliminer purement et simplement les clubs de la zone interdite, se trouve également libre de championnat. Le « leader » du championnat amateur l'Olympique Lillois utilisant la dernière journée libre de ce championnat, se déplacera à Roubaix pour se mesurer aux ex-pros de l'Excelsior.

ETAT CIVIL

Naissances: Denis Carré, rue Vauban, 10; Béatrice Dillies, 77, boulevard de Cambrai.

Décès: Palmyre Bolle, veuve Carre, 75 ans, 22, rue des Récollets, veuve Veuve Michel, 6; Maurice Delbecque, 56 ans, 2, place de la Liberté; Emile Renard, 61 ans, 51, rue Joutfroy; Caroline Picard, 65 ans, 5, rue Pellart; Gabriel Moreau, 57 ans, 12, rue Molière, cour Polyte, 6.

CROIX

Les « Démolisseurs » à l'ouvrage

Opérant une ronde de nuit, les gardes Fremaux et Lefebvre, percurent des bruits provenant d'un cabaret inhabité, situé 10, rue de la Makellerie ; ils pénétrèrent à l'intérieur et surprirent trois personnes occupées à démonter des planchers ; c'étaient les nommés Désiré Delobelle, 47 ans, sa femme, Marie Delporte, 39 ans et leur fils Pierre, demeurant tous trois rue Paul Lafargue, 8.

Des planches provenant de leurs rapines étaient prêtes à être emportées ; les deux gardes emmenèrent le trio au dépôt de police.

M. Mathan, commissaire de police, se rendit, au domicile de Delobelle pour y perquisitionner : il y découvrit 150 kilos de bois provenant de vols effectués récemment, des fenêtres, des portes, 50 kilos de navets, 4 plats en cuivre chromé, 2 dessous de bouteilles en chromé, un tapis moquette, du linge, des tissus, etc...

Le commissaire de police interrogea tour à tour le père, la femme et le fils. Ce dernier avoua avoir dérobé des livres de lecture chez M. Jean Bets, Avenue des Cottages, 35 et chez M. Mercier, même avenue.

7. Le père se défendit quelque peu sur la provenance des navets et sur l'origine du tapis moquette, la femme reconnut les divers vols inscrits à la charge de la famille et s'être rendue 8 fois rue de la Makellerie pour y enlever des matériaux de démolition. Le trio a été conduit à Lille

Des perquisitions fructueuses

Sur la plainte de Mme Eugène Motte-Vanoutryve, M. Mathan, commissaire de police a procédé, ces derniers temps, à une série de perquisitions dans le quartier de la Verte-Rue.

L'immeuble de Mme Eugène Motte avait été pillé lors des événements de Mai ; tout ce qui était enlevable avait attiré l'attention des pillards.

Chez Mme Veuve Debailly, 362, rue Verte, la police a découvert un accordéon, du linge, des savons, des draps de lit ; la mère et la fille ont fait l'objet d'un procès-verbal. Chez Mme Vervacke, même rue, 370, des cols de fourrure, des lainages, des chaussettes, etc..., ont été trouvés. Chez M. Nicolas Lauwers, même rue, rangée Droissart, 7, on a découvert des vêtements appartenant à Mme Motte, des lainages et des livres marqués Q. T. Chez Mme Jouretz, rangée Droissart, 8, un édredon valant 1.550 fr., de la maison de M. A. Motte, des bouteilles vides de champagne et de vins de marque ont été recueillies. Chez Mme Vandenhaude, rangée Droissart, 9, des rideaux bis, des broderies de valeur, des lainages ont formé le butin de la famille. Enfin, chez Mme Vandenhende, rangée Droissart, 11, la police a fait main basse sur des lingeries finement brodées, des rideaux de Beauvais, etc...

Un rapport de ces perquisitions a été envoyé au Parquet.

Le paiement des Allocations Militaires

Le paiement des allocations militaires de la 2me quinzaine de Décembre aura lieu le vendredi 3 Janvier, à la salle des fêtes de la ville, place de la République, dans l'ordre suivant : du N° 1 à 400, de 9 h. à 10 h. ; du N° 401 à 800, de 10 h. à 11 h. ; du N° 801 à 1000, de 11 h. à 12 h. ; du N° 1001 à 1400, de 14 h. à 15 h. ; au-dessus de 1400, de 15 h. à 16 heures.

Exceptionnellement, les retardataires seront payés à la perception le 10 Janvier. Prière de remplir et signer les coupons, ainsi que la déclaration et de se munir de monnaie.

Société de Secours Mutuels Saint-Pierre. — Une assemblée générale aura lieu le dimanche 12 Janvier, à 10 h. 15, au siège, café St-Pierre. A l'ordre du jour : élection du président. Les membres qui désirent poser leur candidature, sont priés d'adresser leur demande pour le 2 Janvier, chez M. Georges Méplomb, 126, rue Kléber à Croix.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, RUE FIDÈLE LEHOUCQ, sont ouverts au public, tous les jours de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. (Tél. 4.85)

Toutes nos insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour d'insertion, AVANT MIDI.

A TRAVERS LA VILLE

ENTRE CHEVAUX ET AUTO

Mardi, vers 19 h. 15, un léger accrochage s'est produit à l'angle des rues Condorcet et Pasteur, entre un camion hippomobile que conduisait M. Georges Glorieux, domestique, au service des Etablissements Scrève, rue Bonne-Nouvelle et une voiture automobile dont le conducteur n'a pas même daigné s'arrêter.

Les dégâts sont minimes.

AU CENTRE FÉMININ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La création des cours de couture familiale et de confection

Pour occuper les nombreuses jeunes filles, de 14 à 21 ans, actuellement sans emploi, deux nouvelles sections seront ouvertes à partir du lundi 6 janvier au centre féminin de formation professionnelle.

Ces sections prépareront l'une à la couture familiale, l'autre aux métiers spécialisés de la confection pour dames et enfants.

L'ouverture de ces sections complète heureusement l'organisation du Centre Féminin de formation professionnelle de notre ville qui comprend, rappelons-le:

Une section de formation commerciale pour les jeunes filles pourvues au moins du brevet élémentaire ou d'une instruction générale équivalente.

Une section d'apprentissage pour les métiers féminins de la bonneterie (remailleuses, rebrousseuses, surjeteuses, piqueuses, etc...).

Une section d'apprentissage pour les métiers de la confection pour dames et enfants.

Une section de couture familiale.

Les séances de travail ont lieu tous les jours de 13 h. 30 à 17 h. 30, soit 24 heures par semaine.

Des bourses et allocations peuvent être attribuées aux élèves dont la situation de famille justifie une aide de l'Etat. La présence au Centre sert de pointage pour celles qui bénéficient de l'allocation de chômage.

Pour les renseignements et inscriptions, s'adresser à l'Institut Sévigné, 70, rue des Ursulines, à partir du 2 janvier, de 9 à 12 et de 14 à 17 h.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour le ticket N° 5, se poursuivra, dans l'ordre suivant: secteur 1, bureaux du C.C., 3, rue Carnot, le 7 janvier, de 8 à 12 h.: rues Poutrains, place République, St-Henri, du Printemps, Ste-Barbe, St-Jacques.

De 14 à 17 h. 30, rues Thiers, Turenne, place V. Hazebrouck, rues Tournai, Ursulines, Wailly, Verte.

Sociétés et Comités

SOCIETES SPORTIVES

A l'U. S. des Cheminots. — Pour clôturer l'année 1940, les Cheminots se snot mis en valeur : en championnat, l'équipe 1 A a battu le Sporting Club Michelet Tourcoing par 5 buts à 3, résultat acquis dans les dernières minutes, sous l'arbitrage sévère mais impeccable de M. Krabansky.

En championnat, la 1B a réussi *a battre l'équipe 2 du Racing Club* de Roubaix, sur leur terrain, après avoir encaissé 2 buts dans les 3 premières minutes et l'équipe 2, ne voulant pas être en reste avec ses aînés, a battu l'Etoile Sportive Roncquoise 1B par 3 buts 0. Partie au cours de laquelle le demi-centre roncquois se fit particulièrement remarquer.

Journée de dimanche 5 Janvier : au Stade Municipal de Neuville-en-Ferrain, à 10 h., match de bienfaisance entre les « Possibles » et les « Probables » de l'U.S.C.T. Pour l'équipe 1A, match de championnat sur le terrain du Chêne-Houlpine, à 15 h. contre CroixRouge Sports.

HALLUIN

Allocations militaires

Paiement pour la 2e quinzaine de décembre 1940 à la Perception : rue du Midi :

Vendredi 3 janvier de 9 h. à 9 h. 45, numéros 451 à 600 ; de 10 h. à 10 h. 45, de 601 à 750 ; de 11 h. à 11 h. 45, de 751 à 900 ; de 14 h. à 14 h. 45, de 901 à 1050 ; de 15 h. à 15 h. 45, de 1051 à 1200.

Permanence du Secours national. — Cette permanence se tient au Dispensaire d'Hygiène Sociale, rue Gustave Desmettre les mardis et samedis matin et les jeudis après-midi. Les personnes désireuses de collaborer à cette œuvre nationale, en offrant pour les prisonniers, réfugiés et chômeurs, des convertures, du linge, chaussures, vêtements, etc. peuvent s'adresser au local indiqué.

Avis du Comité municipal. — Le Comité municipal, en vue d'éviter des abus, a décidé que les feuilles de tickets de ravitaillement perdues, ne seront pas remplacées.

Ceux qui seront convaincus d'avoir fait usage de tickets, dont ils ne sont pas titulaires, seront poursuivis conformément aux décrets en vigueur.

Bureau de Bienfaisance. — Les bons de pain, charbon, lait et denrées émis par le Bureau de Bienfaisance pour 1940, sont à remettre au bureau, 71, rue Gustave Desmettre avant le 10 janvier.

RONCQ

Aux commerçants. — Les bons émis par le Bureau de bienfaisance pour 1940 sont à apporter à la Mairie (Bureau d'Assistance) avant le 10 janvier.

Les commerçants sont priés d'en prendre note. Ils recevront ainsi prochainement les mandats de paiements.

A la Mairie. — Un paiement extraordinaire de secours aux nécessiteux aura lieu vendredi 3 janvier de 9 h. 30 à 10 h. à la Mairie.

LINSELLES

LA DISTRIBUTION DE DENRÉES

Vendredi 3 et samedi 4 janvier aura lieu la vente des articles suivants :

Café, 300 gr. par personne, à 6 fr. la ration avec ticket N° 3 ; huile, 100 gr. par personne, 1,85 la ration, avec 4 tickets de 25 gr.; confiture, 50 gr. par personne, 1,05 la ration ; cassonade, 200 gr. par personne, 1,75 la ration ; biscuits, 4 biscuits par personne, 1,60 la ration ; pains d'épice, 100 gr. par personne, 1,85 la ration ; chocolat, 3 tablettes par personne, 2,40 la ration ; sel, 300 gr. par personne, 3 fr. le kilo ; pois cassés, 1 kilog par personne, 9,25 le kg.

Prière de découper les tickets : 231, 219, 207, 195, 183, 171 et 159 de la carte violette.

Afin d'éviter toutes attentes inutiles dans les magasins, la vente se fera en deux jours, étant donné la préparation des articles à distribuer.

Prière d'apporter la bouteille d'huile, la veille de la vente.

LE CHARBON

Le Consortium Charbonnier de Roubaix-Tourcoing, se tiendra à la disposition de la population les 4, 6 et 7 janvier, pour les inscriptions de charbon.

La quantité prévue pour janvier est de 100 kgs par ménage à 38,10 ; *le paiement se fera au moment de* la commande.

Se présenter 10, rue du Maréchal Foch, dans l'ordre suivant :

Secteur de M. Bolin. — Le samedi 4 janvier de 8 h. 30 à 12 h. : Le Blaton, rue de Bousbecques ; Le Cagebert, rue Castelnau; Petit Chemin, Trois Foëtus.

L'après-midi de 13 h. 30 à 17 h. : rue des Frères d'Halluin, Le Gavre, Abbé Guichart, rue Kemmel, rue de Lille, rue de la Marne, Frères Marescaux et Fin de la Guerre.

Le lundi 6 janvier de 8 h. 30 à midi : rue Pasteur, rue Pétain, rue de Quesnoy, La Vigne, place de la Victoire, Saint-Vincent-de-Paul, De Wervicq, de l'Isère.

Secteur de M. Gossens.— Le lundi 6 janvier de 13 h. 30 à 17 h. 30 : place Jeanne d'Arc, Bois Blanc, Beleau, rue des Chaudronniers, Clemenceau, chemin des Dames, des Ecoles, Faidherbe, Foch, Guynemer rue d'Hébuterne.

Le mardi 7 janvier de 8 h. 30 à 12 h. : rue Victor Hugo, rue Lamartine, La Vignette, Grand Place, rue de Roubaix.

Le mardi 7 janvier de 13 h. 30 à 17 h. 30 : rue de Frères Six, rue de Tourcoing, rue des Frères Vanrullen, Bd de Verdun, avenue des Villas, La Viscom.

Caisse mutuelle de retraite des A. C. — Dimanche 5 janvier de 9 h. 30 à 10 h. 30, permanence à l'estaminet « Au Facteur » pour le paiement des pensions de janvier.

LILLE

REGARDS EN ARRIÈRE SUR LE RAVITAILLEMENT LILLOIS

IV. - ALIMENTATION GÉNÉRALE (3e Partie)

LE LANGAGE DES CHIFFRES

La masse imposante des marchandises à manier compliquait certes les distributions. L'éloquence et la brutalité des nombres peuvent seules en donner une idée. Veut-on connaître, en effet, le tonnage approximatif des principales denrées qui en furent ainsi réparties entre la population : il convient d'ajouter à celle-ci les prisonniers blessés dont le nombre atteignit, parfois plus de cinq mille et dont la Ville assure toujours le ravitaillement. L'effort du personnel et de nos braves manutentionnaires, au cours de ces six mois, a porté sur **220.000 kilogs de maltéine, 350.000 de sel, 660.000 de sucre, 81.000 de beurre, 29.000 de margarine, 73.000 de savon blanc, 50.000 de savon mou, 19.000 de chocolat, 19.000 de cassonade, 20.000 de confiture, 1.800 de poivre, 53.000 de pâtes alimentaires, 21.000 litres de vinaigre et 110.000 litres d'huile.**

Ces quantités respectables, en évoquant le ventre d'un Pantagruel ou d'un Gargantua, laissent deviner le budget qui leur correspond. Si le total des recettes encaissées, du 21 Mai au 10 Juin, par le premier de nos organismes a pu se chiffrer à près de 2 millions, celui du second, entre le 10 Juin et le 25 Décembre, dépassera à lui seul, les **40 millions.** Dans ce chiffre, toutefois ne figurent ni les **45 millions de kilogs de charbon de ménage** et les **20 millions de kilogs d'anthracite** fournis pour ses foyers domestiques à la population, ni les **2 millions de litres** de lait distribués pendant le même laps de temps.

DOCUMENTATION D'HISTOIRE LOCALE

Ces documents rétrospectifs peuvent fournir à l'histoire locale leur essentielle contribution. Si froides et sèches qu'elles puissent être, les statistiques se prêtent au contrôle ; le facteur démographique, en traduisant l'accroissement progressif de la population lilloise montant, au cours des six derniers mois de 1940, de 122.577 à 165.036 habitants, précise et met en valeur la méthode qui préside à leur élaboration. Elles reflètent numériquement la part individuelle de nos collègues dans l'effort collectif du Comité.

Un poème, un tableau, une symphonie imposent à qui les réalise, un tourment sans fin. Qui dira les soucis cuisants, les insomnies provoqués par l'inquiétante harmonie de la pénurie des vivres et de leur cherté, par la disette d'opinion qui aggravait le renchérissement des denrées, par l'épanouissement d'un commerce qui, légalement libre, demeurait en grande partie clandestin et spéculait sur l'éternelle connivence du consommateur toujours disposé à payer n'importe quel prix plutôt que perdre ses aises ou de se priver, par l'incroyable désordre qui enlevait toute valeur aux décisions des Pouvoirs Publics, par l'avalanche enfin des arrêtés qui... n'arrêtaient rien ?

TEMPÊTES SOUS UN CRANE

Ces mois, parfois lourds d'angoisse, n'en ont pas moins passé comme un rêve, un rêve qui, parfois a pris les allures d'un cauchemar. Il y eut, à certaines heures, non seulement critiques, calomnies, mesquines jalousies, mais encore mouvements de houle : la Salle des Mariages, au premier étage de l'Hôtel de Ville, fut le théâtre de quelques assemblées corporatives ou l'orage gronda bien un peu, mais où le calme finit par aplanir les flots en furie.

Ce fut, dès le 18 Juin, la réunion de ces braves boulangers qui, dans une ville privée d'eau, de gaz, d'électricité, avaient, devant leurs pétrins mécaniques immobilisés, dû revenir aux anciennes et laborieuses méthodes de pétrissage à la main. Nous les avions convoqués pour obtenir d'eux, au bénéfice d'une population en grande partie déshéritée, un assez gros sacrifice : l'abaissement du prix du pain qui serait de 3.15 tombé à 2.75. Cette différence était, du reste, en relation logique avec celle que nous avaient, la veille, au cours d'une séance mémorable à la Préfecture, consentie, sur le prix de la farine, les minotiers. Les chevaliers du pétrin se montrèrent tout aussi compréhensifs et finirent par se rendre au désir de M. le Maire de Lille qui nous avait, avec M. l'Adjoint Hermez, délégués auprès de la boulangerie et qui, en obtenant à ses concitoyens ce précieux avantage, en faisait profiter du même coup toutes les communes du département.

A diverses reprises encore, ce fut le tour de nos braves marchands de pommes de terre, déconcertés par les taxes successives, par les moyens de transport et par les mauvaises louches de concurrents noirs ou marrons. Ah ! les braves gens ! La plus récente de ces réunions nous a permis de toucher du doigt le bon cœur et nous obtinmes pour les Soupes Populaires et les Cantines Scolaires, un don gratuit et spontané de neuf mille kilogs de tubercules, agrémentés d'une appréciable quantité d'oignons, haricots, pois, carottes et navets.

ATMOSPHÈRES DE SYMPATHIE

Comment ne pas évoquer les visites que nous étions amenés parfois à faire en nos Centrales ? Elles nous permettaient de féliciter le personnel et de l'encourager. Il y eut des coups de sonde à tenter auprès des Abattoirs municipaux en vue de régler la question parfois très névralgique des corps gras : chevilleurs et bouchers nous y réservèrent une cordiale réception. Ce nous fut un charme que les fréquents et féconds entretiens ménagés, en ses bureaux de la Préfecture, par le serourable et dévoué M. Dicop, qui assura, de Juin à Décembre, la charge écrasante de Directeur Général du Ravitaillement.

Comment ne pas revivre surtout les randonnees qu'à travers les campagnes de Flandre, en compagnie de M. Hermez, nous entreprenions en quête d'approvisionnement, l'accueil fraternel réservé par certain de nos confrères du clergé qui, de lui-même, nous offrit les vastes sous-sols de son église en vu d'établir, pour la population lilloise, un stock de sécurité.

Pareille sympathie nous fut témoignée à Lille et à Haubourdin par les Présidents de la Chaussure et de la Tannerie, à Laventie par la corporation des galochiers, lorsque sonna l'heure de réaliser l'heureuse initiative prise par M. le Maire de Lille : non contents, en effet, de solliciter leur concours, nous obtenions d'eux aussi, de généreux sacrifices en vue d'assurer la confection de 50.000 paires de chaussures populaires à semelles de bois.

Ces souvenirs — et combien d'autres ! — se lèvent en masse aujourd'hui comme feraient les oiseaux dans les hautes herbes d'un cimetière. Ils remontent d'eux-mêmes à la surface et nous chantent dans la mémoire à la veille du jour où nous allons disparaître plutôt que de récolter le fruit d'une préparation laborieuse et d'orienter de nouveaux efforts dans une ligne déjà échantillonnée.

POUR PRENDRE CONGE

C'est une manœuvre bien délicate assurément que de prendre le virage au bord d'un précipice : il importe que la manœuvre réussisse, que tous y mettent la main, que tous y donnent leur appui. Nous avons conscience d'avoir, au cours de cette moitié d'année finissante, absorbé fiévreusement nos communes activités dans l'intensive exploitation d'un domaine qui nous était parfaitement inconnu, mais que nous avons loyalement travaillé pour servir nos malheureux concitoyens.

La terre, nous le savons, tournera bien sans nous. Que pouvons-nous faire, aussi bien, pour le perfectionnement de son ellipse autour du soleil ? A nous de laisser le soleil commander, autour de lui tous les phénomènes éventuels de l'universelle gravitation. Seul, nous restera le fier témoignage d'avoir, dans toute la mesure du possible, apporté notre humble pierre à l'édifice qui de toutes parts se lézardait, la satisfaction d'avoir, sept mois durant, vécu et couru les risques d'une aventure qui pourrait fournir à Clément Vautel le thème d'un roman nouveau et s'intituler en pittoresque façon : « Mon Curé à la Préfecture et à la Mairie ».

L. DETREZ.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

UN JEUNE CHENAPAN DE 14 ANS PRIS EN FLAGRANT DÉLIT DE VOL

Mardi, à 13 h. 30, le gardien de la paix Wallerand a surpris en flagrant délit de vol, le jeune R... E..., 14 ans, demeurant à Lille, qui découpait un morceau de viande à un porc accroché à l'intérieur des Halles Centrales et appartenant à M. Coen, commissionnaire en viande.

Une visite domiciliaire effectuée dans le logement des parents du jeune R..., a amené la découverte de 3 boîtes de bougies d'auto, d'un appareil photographique et d'accessoires électriques, que les parents auraient trouvé d'après leurs dires, dans les rues à l'arrivée des troupes allemandes.

M. le Commissaire de police du 5e arrondissement procède à une enquête sur ces faits.

RESPECTEZ LES AGENTS ...ET LES PASSAGES CLOUTÉS

Procès-verbal pour outrages par paroles au gardien de la paix Gilbert Henri, a été dressé à l'encontre de la nommée Buissart Lucie, 40 ans, brodeuse, demeurant à Lille, 60, rue de l'Alcazar, laquelle a injurié le gardien précité qui l'obligeait à emprunter le passage clouté, place de la République.

PLAINTES POUR VOLS DE SAVONS, DE DRAPS, D'UNE SOMME DE 2.500 FRANCS ET D'UNE ÉCHELLE

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de : M. Stival Robert, 62, rue de la Plaine, à Lille, pour vol d'une caisse contenant des savons de toilette, commis il y a environ un mois, sur une voiture hippomobile qui effectuait des livraisons en ville. Préjudice : 2.500 francs.

— M. Danna Charles, 127, rue Brûle-Maison, à Lille, pour vol d'une paire de draps estimés 500 fr., commis vers le 11 décembre à son ancein domicile, 14, rue Pasteur, à Lille.

— Mlle Delecroix Geneviève, 52, rue Saint-Sauveur, à Lille, contre X..., pour vol d'une somme de 2.500 fr., commis dans la chambre qu'elle occupe à l'adresse sus-indiquée.

— M. Ponthieu Achille, 4, Chemin Rouge, à Lille, pour vol d'une échelle commis la nuit du 30 au 31 décembre, dans son jardin situé près de sa demeure. Préjudice : 250 francs.

DES COUPS ONT ÉTÉ PORTÉS

Enfin, la police lilloise a enregistré la plainte de Mme Opigez, née Camus Marthe, 5 bis, rue Newton, à Lille, contre la dame Maillase, sans adresse connue, qui lui aurait porté des coups, le 30 décembre dernier, vers 17 h., rue des Stations. Une enquête est ouverte.

PRESTATIONS PÉRIODIQUES RÉCLAMÉES aux CHOMEURS

D'ordre de l'autorité allemande, M. le Maire de Lille invite les chômeurs dont les cartes de travail portent les numéros 3.882 à 3.954, à se présenter, en tenue de travail et munis de la dite carte, qu'ils devront présenter au surveillant de groupe, le samedi 4 janvier 1941, à 8 h. 30, aux lieux indiqués ci-après : du numéro 3.882 à 3.905, place des Halles Centrales ; du numéro 3.906 à 3.912, décharche publique ancienne Porte des Postes ; du numéro 3 913 à 3.921, décharge publique Porte de Roubaix ; du numéro 3.922 à 3.934, Porte d'Arras, bureau d'octroi ; du numéro 3.935 à 3.954, Porte de Gand.

La durée de la prestation sera de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 16 h.

Il est rappelé que, chaque jour, des sanctions, allant jusqu'à la suppression définitive du secours, sont prises contre les chômeurs qui, sans avoir fourni d'excuse valable au Service du Contrôle de la main-d'œuvre (Hôtel de Ville, 3e pavillon, 2e étage), ont négligé de se présenter au travail

Sociétés et Comités

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES EMPLOYES ET ANCIENS EMPLOYES DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE LILLE. — La commission informe les pensionnés que le paiement du deuxième semestre 1940 qui devait avoir lieu le premier dimanche de janvier est reporté à une date ultérieure qui sera annoncée par la voie de la presse.

Elle remercie les sociétaires qui ont répondu à leur appel concernant la régularité de leur situation et laisse aux sociétaires jusqu'au 31 janvier 1941, dernier délai pour se mettre à jour à seule fin d'éviter leur radiation en payant un minimum de deux cotisations pour une et en envoyant leur réponse à: MM. Anselin, 30, rue Championnet, Lille; Scrève, 21, rue Surcouf, Lille ; Guéant, 37, rue Newton, Lille.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SAINT-ANDRÉ

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi, à 15 h., à la Mairie, sous la présidence de M. René Causaert, maire.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté sans observations.

— Le Conseil, à l'unanimité, adopte le budget primitif de 1941 qui s'équilibre en recettes et dépenses, avec la somme de 1.808.047 fr. 43.

— Sur la proposition de M. le Maire, une Caisse des Ecoles est instituée dans le but d'encourager et de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses, sous forme de livres utiles et de livrets de Caisse d'Epargne aux élèves les plus appliqués, par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, sous forme de fournitures scolaires, distribution de vêtements et chaussures, d'aliments chauds dans les cantines, par des colonies de vacances. Une somme de 50.000 fr. est votée.

— Au sujet de l'enlèvement des ordures ménagères, boues et immondices durant l'année 1941, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour régler actuellement au mieux des intérêts de la commune, la question des marchés à renouveler ou à conclure dans les limites du décret-loi du 23 Octobre 1935.

— Sur la proposition de M. le Maire, étant donné que certaines personnes se trouvent encore momentanément privées de ressources, et qu'il était nécessaire de continuer à les secourir jusqu'au moment où elles auront pu retrouver les ressources nécessaires à leur existence, un crédit de 20.000 fr. est sollicité par suite de cette situation exceptionnelle.

Le Conseil, après avoir délibéré, adopte cette proposition, sans observations.

— Le Conseil se réunit ensuite en Comité secret pour les questions d'assistance.

CRÉATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 Décembre, sur la proposition de M. René Causaert, maire, une Caisse des Ecoles a été instituée à Saint-André.

Parmi les nombreuses œuvres qu'aura à administrer cette Caisse, l'une des plus importantes sera celle des Cantines scolaires.

Les enfants des écoles publiques et privées dont les familles sont assistées du Bureau de bienfaisance ou dont la situation est devenue précaire par suite des circonstances actuelles, ou qui, éloignées des écoles, bénéficieront d'un repas chaud.

L'annonce de la création de cette cantine ecolaire qui sera installée place de l'Eglise, et qui commencera à fonctionner le Lundi 6 Janvier dans l'immeuble Quatannens appartenant à la ville, a suscité un large mouvement de sympathie parmi la population.

Des dons nombreux sont déjà venus encourager les Administrateurs qui n'ont pas craint, malgré les moments difficiles d'entreprendre une œuvre aussi ingrate à mettre sur pied par sutie de la pénurie de vivres.

Pour éviter tout gaspillage, les enfants voudront bien donner leurs noms tous les matins, dans les diverses écoles, pour la préparation exacte des repas.

Les repas seront gratuits pour les enfants dont les parents sont assistés du Bureau de bienfaisance et des familles peu aisées. Pour les autres personnes, la somme minime de 1 fr. 50 par repas, sera demandée aux familles.

La population sera unanime à féliciter M. René Causaert, maire, promoteur de cette œuvre et le Conseil Municipal pour ce bel acte de solidarité.

LAMBERSART

DEUX ACCIDENTS DE CIRCULATION

Une auto renverse un pylône

M. Braquart André, demeurant à **Roubaix, 30**, rue Christophe-Colomb, transportait des cochons quand, par suite d'une mauvaise direction il a renversé un pylône en ciment à l'angle de l'avenue de la Roseraie Dégâts matériels.

A la suite d'une collision un charretier est blessé

— M. Lessens Henri, demeurant à **Tourcoing, 22**, rue de la Passerelle, employé aux P.T.T., transportant en camion des ouvriers des P.T.T., a tamponné un camion attelé de deux chevaux appartenant à M. Delporte Raymond, camionneur à Lambersart, rue Bernard. Cet attelage était conduit par M. Crinon Edouard charretier, à son service. A l'angle de l'avenue de Dunkerque et de la rue Bernard, l'auto par suite de la mauvaise visibilité a tamponné le camion.

Par suite du choc, un cheval a été projeté sur le sol et a dû être abattu. Le charretier Crinon qui se trouvait sur le camion a été projeté sur la chaussée. Transporté au café Bonheur, rue Bernard, il a reçu les soins du docteur Vouters. Il a été ensuite transporté par l'auto de M. Vanrenterghem Maurice, conseiller municipal, à son domicile, rue Vaillant. Le docteur a relevé une blessure à la tête et des contusions internes qui nécessiteront un repos de quinze jours sauf complications

Le brigadier Dorme s'est rendu immédiatement sur les lieux et a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Pour le réveillon. — M. Debourse Oscar, demeurant à Lambersart, rue de Verlinghem, villa Saint-Pierre, a eu la désagréable surprise de constater que dans la nuit du 22 au 23, on lui a dérobé quatre beaux lapins d'une valeur de 350 fr. Le garde Dufour a ouvert une enquête.

Actes de probité. — M. Tobot Privat, 28, avenue Becquart a trouvé une certaine somme qu'il tient à la disposition du propriétaire.

— Mlle Houseaux Aline, 14, avenue Derville, a également trouvé une somme qu'elle tient à la disposition du propriétaire.

RONCHIN

L'assemblée générale de l'U.S.R. — M. Milleville, président de l'Union Sportive de Ronchin rappelle à MM. les membres honoraires, membres actifs et joueurs de toutes les sections sportives de l'U. S. R., de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu dimanche 5 janvier, à 10 heures, au siège, Café Duponchelle. Ordre du jour très important.

PÉRENCHIES

Secours National. — Le comité d'entr'aide sociale fera procéder samedi 4 janvier, après-midi, à un ramassage de vêtements, couvertures, lainages, linge de toute sorte, au profit de son vestiaire.

La population est instamment priée de faire bon accueil aux dévoués jeunes gens qui se sont chargés de cette collecte.

Les personnes qui possèdent balladeuses, remorques, sont invitées à les prêter au comité pour cette occasion.

Rappelons que, tous les dimanches de 10 à 12 h., une permanence se tient rue de la Prévoté. C'est là que l'on peut apporter ses dons et ses demandes de secours

THUMERIES

PERQUISITION FRUCTUEUSE

Sur plainte d'une personne de Thumeries, une perquisition a été faites, dans la matinée du 31, par la gendarmerie d'Ostricourt, au domicile du sieur Antoine Kulack, 50 ans, manœuvre à la Société F. Béghin, à Thumeries.

Cette perquisition a été fructueuse si on juge la liste des objets trouvés : lainages, pantoufles pour enfants, chaussures de femmes, linges, cache-nez, vêtements d'hommes de toutes tailles, série de pipes et de blagues à tabac, cordes et papiers volés à la Société F. Béghin, un sac de blé d'environ 100 kg., que l'inculpé prétend avoir glané, etc...

Une perquisition, beaucoup plus fructueuse encore que celle-ci, avait été faite en juin, mais l'enquête faite par le garde champêtre avait été arrêtée par l'intervention d'un puissant personnage.

A noter que la femme de Kulack a été prise, il y a quelques semaines, en flagrant délit de vol dans un grand magasin de la ville de Lille. Il y a tout lieu de croire que le couple n'est pas à sa première affaire et que, depuis mai, pas mal d'objets pillés ont été écoulés.

ERQUINGHEM-LYS

Affichez. — Une contravention a été dressée à Mme Flament Louise, épicière-boulangère, pour défaut d'affichage de prix.

ARMENTIÈRES

Réception à la mairie

M. Butin, commissaire de police, accompagné de M. Jean Castelain, secrétaire, et tout le personnel de la police, sont allés porter leurs vœux à M. Dufour, maire, à l'occasion du nouvel an. Le premier magistrat de la ville a reçu le personnel de la police dans la salle de la justice de paix. Une même réception a eu lieu, une demi-heure plus tard, pour le personnel de la mairie, sous la conduite de M. Delorge, secrétaire général.

CONTRAVENTIONS

Les nommés Colson Maurice et Gaston Madelin, d'Houplines, ont eu une contravention pour défaut d'éclairage à leur vélo. En plus, il y a eu 10 contraventions pour infraction au tableau « stop » et une insuffisance de camouflage de lumière.

VOL DE POULES

M. Duretz, rue Jules-Ferry, a déposé plainte à la police pour un vol de trois poules commis à son préjudice.

VALENCIENNES

Accroché par un camion

Vers 16 h. 30, M. Léon Valery, chauffeur à la S. N. C. F., demeurant 61, avenue Villars monté sur sa bicyclette, se dirigeait vers la Pyramide Dampierre. Arrivé sur le Pont Villars il fut accroché par un camion automobile conduit par M. Charles Dupuis, domicilié, 33, rue des Chaudronniers, à Cambrai.

Par suite du choc, M. Valéry fut blessé à la main gauche. Il a dû recevoir les soins d'un docteur et la police saisie des faits procède à une enquête pour établir les responsabilités de cet accrochage.

Renversé par un cycliste

Demeurant 7, rue Durin, M. Ch. Martin, 61 ans, forgeron, regagnait son domicile vers 20 heures et passait boulevard Carpeaux, un moment donné il voulut traverser la chaussée derrière un camion automobile et n'aperçut pas un vélo non éclairé qui suivait le véhicule.

Un accrochage se produisit et M. Martin, projeté sur la chaussée, resta étendu sans connaissance.

Le gendarme Thiéfaine de la brigade de Valenciennes qui passait à ce moment sur les lieux de l'accident aida le cycliste, Daniel Arrestat, 15 ans, demeurant 77 bis, rue Jean-Jaurès, à **Anzin**, à relever sa victime et à la transporter à la pharmacie Mantel, rue de Famars. Après un pansement sommaire, le sexagénaire fut conduit à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes; après y avoir passé une nuit, il regagna par ses propres moyens, son domicile.

Le jeune cycliste a reconnu que, par suite du manque d'éclairage de sa bicyclette, il n'avait pas